

## SEANCE DU 30 MARS et du 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le trente Mars et le quatorze avril, à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

### VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2016

Ecole des sources (classe de neige) 300 € , Anciens combattants 50 € , Comice agricole 100 € ,  
Secours catholique 30 € , Foyer Socio Educatif collège de Moulins la Marche 50 € , Club rugby L'Aigle 250 €  
Prévention routière 30 € , Amicale des pompiers 100 € ,  
Ciné-Club Entracte Moulins la Marche 50 € , Fédération Sportive et Culturelle 50 € .

### DELIBERATION : TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal valide les travaux à effectuer dans le logement communal.

### DELIBERATION : ATTRIBUTION DU LOGEMENT

Le 2 Avril se fera l'état des lieux avec les nouveaux locataires.  
Le conseil municipal valide l'attribution du logement aux nouveaux locataires.

### ADAP

A ce jour la Mairie n'est pas conforme à l'accessibilité handicapé. une demande de dérogation a été déposée en Préfecture, et acceptée sous condition de certains aménagements .  
Ces aménagements seront réalisés au cours de l'année 2016. En cas de besoin la Mairie se transportera dans la salle communale située au rez-de-chaussée et les réunions ouvertes au publique se dérouleront dans cette même salle.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif, au 31 Décembre 2015, présente un excédent de fonctionnement de 47942,82 €  
et une dépense d'investissement de 16775,64 €

### VOTE DU BUDGET 2016

Le budget 2016 s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Fonctionnement : dépense 87 532 € (-2%) recettes 109 693 € (-9%)

Investissement : dépenses 62 166 € recettes 8 493 € et complément avec l'excédent de fonctionnement

Les travaux prévus en 2016 sont ceux votés lors des séances du 10 Février et 30 Mars.

Monsieur le maire rappelle que les recettes sont de nouveau fortement en baisse cette année, à cause des diminutions de dotation de l'état et pour compenser les hausses d'impôts de la communauté de commune. Cela représente tout de même 16 000 € en 3 ans soit 50% de notre capacité à investir

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015

Mr. le Maire après présentation demande au conseil de se prononcer sur les nouveaux taux des taxes communales.  
Après discussion, et afin de compenser les hausses annoncées par la communauté de commune, le conseil décide que pour cette année, la commune baissera ses taux de la manière suivante :

TH de 7,62 % à 7,03 % , TFB de 8.76 % à 8,09 % et TFNB de 26,05 % à 24,05 %.

Cette baisse de taux génère une baisse des impôts pour l'ensemble de la commune de 5 000 € ~

### QUESTIONS DIVERSES

Repas des Anciens , la date fixée est le Dimanche 13 Novembre 2016 et l'arbre de Noël des enfants de la commune le Samedi 10 Décembre 2016 .